

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

Semaine du 25 août au 29 août 2025

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE NAIROBI

EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(ADDIS ABEBA, DAR ES SALAM, KAMPALA, TANANARIVE)

Faits marquants

- ❖ **Régional** : Protocole d'accord pour le développement d'un corridor logistique Djibouti-Soudan du Sud
- ❖ **Éthiopie** : Ouverture du marché aux start-ups étrangères
- ❖ **Kenya** : S&P réhausse la notation souveraine

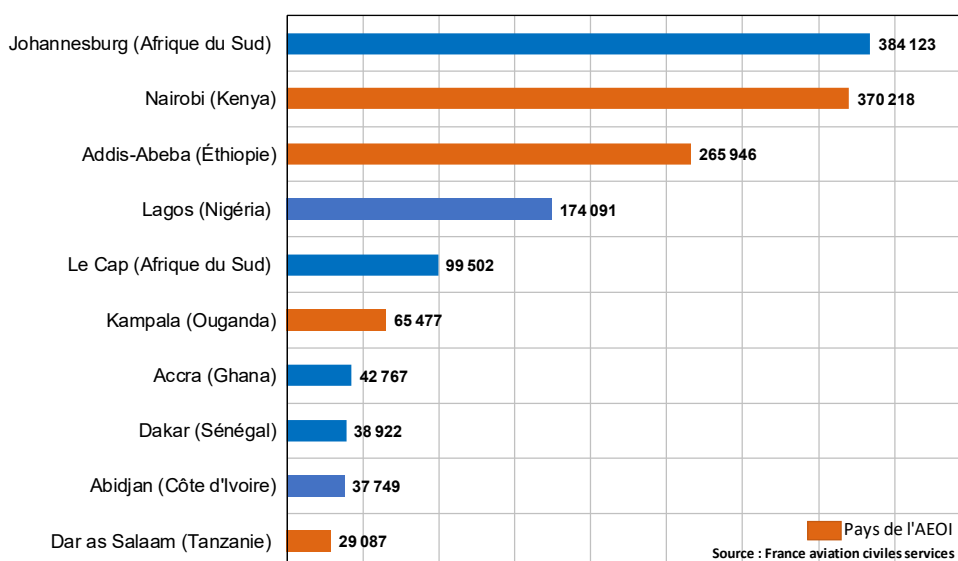
LE CHIFFRE A RETENIR

169 M USD

**KENYA : MONTANT DU PRET
SAMURAI ACCORDE PAR LE JAPON**

Le graphique de la semaine

Afrique subsaharienne : classement des aéroports par volume de fret
- en tonnes, en 2024 -



L'Afrique de l'Est occupe une place prépondérante dans le fret aérien en Afrique subsaharienne (près de la moitié des volumes traités). Si Johannesburg reste en 2024 le premier aéroport cargo de la région, les aéroports de Nairobi (exportation de produits périssables – fleurs coupées, haricots verts, mangues, avocats) et d'Addis Abeba (exportations de produits agricoles – fleurs, café, fruits – et pharmaceutiques/manufacturés en transit intercontinental) suivent de près, aux 2^e et 3^e rangs. Dans une moindre mesure, les aéroports de Kampala (le transit de fleurs, fruits et poisson du lac Victoria et l'import de biens de consommation pour l'Ouganda et les Grands Lacs) de Dar es Salam (exportations de produits agricoles et de la mer et l'import de biens manufacturés pour les pays enclavés de la région) se classent 5^e et 10^e.

REGIONAL

Protocole d'accord pour le développement d'un corridor logistique avec le Soudan du Sud

L'Autorité des ports et zones franches de Djibouti et le gouvernement du Soudan du Sud ont signé, le 18 août 2025, un protocole d'accord pour développer un corridor logistique sur le Nil Blanc. Le projet prévoit la construction de ports fluviaux et de ports secs à Djouba, Bor, Malakal et Renk, afin de faciliter les échanges régionaux. Parallèlement, le Soudan du Sud a sécurisé une plateforme logistique dans la zone de libre-échange internationale du port de Doraleh à Djibouti. Cet accord intervient alors que le corridor LAPSET (Lamu Port – South Sudan – Ethiopia Transport corridor), centré sur le port kenyan de Lamu, poursuit son développement. En offrant une nouvelle alternative d'accès au commerce régional, l'initiative a pour objectif de renforcer la connectivité du Soudan du Sud, pays enclavé, tout en consolidant la position de Djibouti comme hub stratégique de la Corne de l'Afrique.

BURUNDI

Opérationnalisation du barrage hydro-électrique Ruvyironza

Le barrage hydroélectrique Ruvyironza, situé dans le centre-sud du pays et d'une capacité de 1,65 MW, a commencé ses opérations en août 2025. Cette initiative a été développée par Songa Energy, filiale du groupe Anzana Electric (anciennement Virunga Power). Le projet avait été officiellement lancé en avril 2025 en collaboration avec REGIDESO, l'entreprise publique chargée de l'électricité et de l'eau. Cette réalisation revêt une importance particulière étant donné que seulement 2 % de la population rurale dispose d'un accès à l'électricité.

COMORES

Le salon des entreprises BIK 2025 s'ouvre à Moroni

Le 3^e salon des entreprises Business In Komor (BIK) 2025 s'est ouvert à Moroni le 27 août. Les trois jours de rencontre au Palais du peuple sont placés sous le signe du cinquantenaire de l'indépendance. Près de 9 000 participants sont attendus dont des porteurs de

projets, des entreprises locales et des investisseurs étrangers. L'objectif est de faire des Comores une destination attractive pour l'investissement et un tremplin pour l'entrepreneuriat. L'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANPI) qui est à l'origine de cet événement souhaite offrir une vitrine aux entreprises, mais aussi une plateforme pour attirer les investisseurs.

ÉTHIOPIE

Le pays adopte sa liste de concessions tarifaires dans le cadre de la ZLECAf

Le Conseil des ministres éthiopien a adopté la liste de concessions tarifaires que le pays est prêt à accorder dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf/AFCFTA). Six ans après la ratification de l'accord, celui-ci s'appliquera désormais à près de 6 000 lignes tarifaires concernant des biens et des services. Parmi eux, 90 % (catégorie A) seront immédiatement exonérés de droits de douane à l'entrée en vigueur. 7 % (catégorie B) bénéficieront d'une réduction progressive des tarifs douaniers jusqu'à leur suppression complète sur une période de transition de dix ans, tandis que les 3 % restants (catégorie C) sont exclus de toute exonération. Les biens de catégorie A comprennent notamment les produits agricoles, l'alcool, le coton, le cuir après tannage, les fertilisants et le ciment. En revanche, certains produits et services stratégiques classés en catégorie C — dont le café, le sésame, le khat, ainsi que les services bancaires et de télécommunications — ne bénéficieront d'aucune réduction tarifaire. La commission des douanes doit désormais établir des procédures claires de mise en œuvre, incluant la création et la vérification des certificats d'origine.

Nouvelle directive encadrant le marché des carburants

Le gouvernement a instauré une nouvelle directive visant à encadrer plus strictement le marché des carburants. Désormais, les distributeurs, stations-service et transporteurs doivent transmettre un rapport quotidien de leurs transactions à l'Autorité du Pétrole et de l'Énergie ainsi qu'au ministère du Commerce et de l'Intégration régionale (MoTRI). Cette mesure vise à corriger les failles des méthodes de suivi antérieures, qui laissaient place à des

pratiques « informelles », et devrait contribuer à réduire significativement le vol et la fraude. Pour garantir la fiabilité des données transmises, les stations-service sont également tenues d'installer des débitmètres, offrant une précision de mesure bien supérieure aux jauges traditionnelles. Toutefois, la directive ne règle pas la question de la rentabilité : plusieurs distributeurs et exploitants de stations-service estiment que leurs marges, souvent inférieures à 0,1 % de la valeur des livraisons, demeurent insuffisantes pour assurer la viabilité économique de leurs activités.

Le pays ouvre son marché aux start-ups étrangères

Promulguée le 14 juillet, la loi sur les start-ups constitue une avancée majeure pour l'ouverture du marché éthiopien. Elle supprime l'exigence de capital minimum pour les start-ups et incubateurs étrangers, alors que les entreprises étrangères devaient jusqu'alors investir au moins 200 000 USD, ou 150 000 USD en cas de coentreprise avec un partenaire éthiopien. Le texte offre également aux start-ups des incitations : exemption de certaines taxes pendant la phase de préinscription, délais prolongés pour les déclarations fiscales et facilitation des procédures douanières via le statut d'opérateur économique agréé. En contrepartie, les entreprises bénéficiant de ces avantages ne sont pas éligibles au programme fédéral de subventions aux start-ups. Cette réforme vise à stimuler l'innovation, attirer des investisseurs étrangers et renforcer l'environnement entrepreneurial en Éthiopie.

KENYA

S&P améliore la note souveraine

S&P Global Ratings a relevé, le 22 août, la note souveraine du Kenya, de « B- » à « B » le 22 août 2025, avec une perspective stable. Cette amélioration s'explique par une amélioration de la liquidité externe, à la faveur d'une bonne performance des exportations et du dynamisme des transferts de fonds de la diaspora (*remittances*). Par ailleurs, l'agence notation note les opérations récentes de refinancement des euro-obligations à coût moins élevé et des baisses successives du taux directeur de la Banque centrale du Kenya. La note souveraine kényane reste néanmoins fortement spéculative pour S&P. Fin juillet, Moody's (Caa1) et

Fitch Rating (B-) avaient confirmé la note souveraine du Kenya.

Kenya obtient un prêt Samurai de 169 M USD du Japon

Le ministre kényan des Affaires étrangères, Musalia Mudavadi, et le PDG de Nippon Export and Investment Insurance, Atsuo Kuroda, ont signé un prêt Samurai, libellé en yen, de 169,4 M USD. Ce financement vise à renforcer l'assemblage local de véhicules et la fabrication de pièces au Kenya, tout en réduisant les pertes actuelles de transmission et de distribution d'électricité (estimées à environ 23 % de la production nationale). L'accord a été signé lors de la 9^e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 9) à Yokohama, du 20 au 22 août 2025. Le Japon est le 3^e créancier bilatéral du Kenya, derrière la France et la Chine. Le dollar américain reste la principale devise dans la dette externe kényane (62,0 %), suivi de l'euro (24,8 %), du yuan (5,3 %), du yen (5,2 %) et de la livre sterling (2,5 %).

L'UE alloue 15 M EUR au Kenya dans le cadre du projet Africa-BB-Maps

Le Kenya fait partie des 11 pays (dont l'Ouganda et le Burundi en Afrique de l'Est) bénéficiaires de l'investissement de 15 M EUR de l'Union européenne (UE) dans le projet Africa Broadband Mapping Systems (Africa-BB-Maps). Lors du lancement du projet à Nairobi, l'ambassadrice de l'UE au Kenya, a également annoncé l'extension du projet de câble sous-marin reliant Djibouti, la Somalie, le Kenya et la Tanzanie, avec une mobilisation d'environ 300 M EUR par l'UE. L'Africa-BB-Maps vise à améliorer la connectivité haut débit en Afrique subsaharienne et à soutenir l'élaboration de politiques, l'inclusion numérique et les investissements dans les infrastructures. Seulement 47,5 % des ménages kényans ont accès à internet, chiffre qui tombe à 26 % en milieu rural, de nombreuses zones dépourvues de couverture 3G et 4G. Le projet, piloté par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et soutenu par la Commission européenne, ambitionne de réduire la fracture numérique au Kenya.

Volkswagen reprend sa production au Kenya

Kenya Vehicle Manufacturers (KVM) a repris l'assemblage des modèles Volkswagen, dont les

Touareg, Tiguan et T-Cross, à Thika (environ 40 km au nord-est de Nairobi). Majoritairement détenue par CFAO Mobility Kenya, KVM assemble également d'autres marques comme Mercedes-Benz, Tata, ainsi que des bus électriques de BasiGo. Cette expansion renforce son portefeuille multi-marques et consolide le rôle du Kenya comme hub régional d'assemblage automobile, favorisant la localisation, la création d'emplois et le transfert de technologies automobiles avancées. Volkswagen avait suspendu ses activités en 2018 en raison de coûts élevés et d'un marché dominé par les importations japonaises de seconde main. En 2024, la production locale a chuté, à 11 555 unités (-16,6 % par rapport à 2023), son plus bas niveau depuis sept ans, tandis que les ventes de véhicules neufs reculaient à 11 059 unités (-2,7 %), un point bas depuis 2010. Malgré ce contexte, les modèles assemblés localement représentent encore plus de 80 % des ventes neuves..

MADAGASCAR

Accueil du 45^e Sommet de la SADC

Madagascar a accueilli le 45^e Sommet de la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe) à Tananarive du 3 au 18 août 2025, sous la présidence du Président Andry Rajoelina. Les priorités stratégiques identifiées ont été : l'industrialisation, la transformation du système agricole et la transition énergétique. Plusieurs protocoles ont été signés couvrant des domaines : le tourisme, l'énergie, les statistiques ou encore l'industrie. Sur ce dernier point, l'objectif affiché est ambitieux : faire passer en cinq ans la part du secteur manufacturier de 11 % à 30 % du PIB de la SADC. Les Chefs d'État ont également réaffirmé leur volonté d'accélérer le projet de corridor économique Nord-Sud, un vaste plan d'aménagement de la route commerciale reliant Durban, en Afrique du Sud, à Kolwezi, en République démocratique du Congo. Ce projet pourrait générer jusqu'à 1,6 million d'emplois. Toutefois, ni calendrier ni montant d'investissements n'ont encore été précisés.

MAURICE

Signature d'un accord de prêt avec Abou Dabi pour le cofinancement du barrage Rivière des Anguilles

Le Conseil des ministres a donné son accord, ce vendredi 22 août 2025, à la signature par le gouvernement de la République de Maurice d'un accord de prêt avec le Fonds d'Abou Dabi pour cofinancer la construction du barrage de Rivière des Anguilles. Le projet de Rivière-des-Anguilles Dam comprend la construction d'un barrage en enrochement d'une capacité de stockage de 12,5 millions de mètres cubes destiné à garantir l'approvisionnement en eau potable de 40 000 habitants du Sud-Ouest, et une mini-centrale hydroélectrique, une station d'épuration d'une capacité de 50 000 mètres cubes par jour et d'ouvrage en aval. Le projet vise à assurer un approvisionnement durable en eau afin de répondre à la demande croissante dans le sud de l'île. Le projet est principalement financé par des emprunts extérieurs auprès d'un consortium d'institutions financières des pays du Golfe, à savoir le Fonds saoudien pour le développement en Afrique, la Banque arabe pour le Développement économique en Afrique et le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement.

RWANDA

Hausse du taux directeur à 6,75 %

Le 20 août 2025, le Comité de politique monétaire (MPC) de la Banque nationale du Rwanda a relevé le taux directeur (CBR) à 6,75 % contre 6,5 % précédemment. Ce niveau vise à maintenir l'inflation dans la fourchette cible (+2,0 % - +8,0 %), alors que celle-ci atteindrait +7,1 % en 2025 selon la CBR, avant une baisse en 2026 (+5,6 %). L'économie rwandaise est restée dynamique au 1^{er} trimestre 2025 (+7,8 % en glissement annuel) malgré les tensions commerciales mondiales, soutenu par les services, l'industrie et une agriculture. Sur le marché des changes, le franc rwandais (FRW) ne s'est que légèrement déprécié depuis début 2025, reflétant notamment l'amélioration de la balance commerciale et l'affaiblissement du dollar. Au 2^e trimestre 2025, l'inflation s'est stabilisée à +6,7 %, l'inflation sous-jacente a baissé à +5,6 % (après +6,1 % au 1^{er} trimestre).

RwandAir acquiert 2 Boeing 737-800

RwandAir, la compagnie aérienne nationale du Rwanda, a porté sa flotte à 16 appareils avec l'acquisition de deux Boeing 737-800. La flotte

comprend désormais 3 Airbus A330 pour les vols long-courriers vers l'Europe et l'Asie, 6 Boeing 737 pour les liaisons régionales, 2 Bombardier CRJ900 pour les lignes moins fréquentées et 2 De Havilland Dash 8-Q400 pour les trajets courts. Cette expansion vise à améliorer l'expérience des passagers et à renforcer la position concurrentielle de la compagnie sur le marché régional. Elle marque la reprise et les ambitions de croissance de RwandAir après le ralentissement mondial de l'aviation, soulignant la stratégie du Rwanda pour faire de Kigali un hub aérien en Afrique.

SOUDAN DU SUD

Nomination d'un nouveau ministre des Finances

Le président sud-soudanais Salva Kiir a limogé le ministre des Finances, Marial Dongrin Ater, en poste depuis juillet 2024, et l'a remplacé par Athian Diing Athian, qui retrouve le portefeuille qu'il avait déjà occupé entre 2020 et 2021. Il s'agit du septième changement à la tête du ministère depuis 2020. Athian a également dirigé l'Autorité fiscale nationale en 2023. Cette décision intervient dans un contexte de fortes tensions financières, marqué par une pénurie de liquidités dans les banques. Parallèlement, Kiir a remplacé le ministre de l'Investissement ainsi que le premier secrétaire d'État aux Finances.

SEYCHELLES

Qair obtient un prêt de 5,7 M USD pour un projet solaire flottant

Pour répondre à la forte dépendance aux importations de combustibles fossiles, les Seychelles avancent vers une énergie propre, locale et innovante. Le développeur indépendant Qair ainsi annoncé, le mercredi 20 août 2025, avoir obtenu un prêt senior de 5,7 M USD auprès de la Facility for

Energy Inclusion (FEI), gérée par Cygnum Capital, pour financer une centrale solaire flottante de 5,8 MWc sur l'île de Mahé. Dénommé « Seysun Lagoon Floating PV », le projet est adossé à un contrat d'achat d'électricité de 25 ans signé avec la Public Utilities Corporation (PUC), fournisseur public d'électricité et d'eau. Il a été attribué à Qair à la suite d'un appel d'offres gouvernemental et sera mis en œuvre avec l'entreprise locale Vetiver Tech. La part de financement en fonds propres n'a pas été précisée. Inscrit dans la feuille de route nationale, ce projet contribue à l'objectif de 15 % d'énergies renouvelables d'ici 2030.

TANZANIE

Une nouvelle taxe pour les passagers internationaux

À partir du 1er novembre 2025, la Tanzanie appliquera une nouvelle taxe sur les passagers internationaux : 45 USD (38,5 EUR) pour un aller simple et 90 USD (77 EUR) pour un aller-retour, collectée par les compagnies aériennes. Les enfants de moins de deux ans seront exemptés et un remboursement est prévu en cas d'annulation. Selon l'Autorité de l'aviation civile (TCAA), cette taxe vise à financer des infrastructures de sécurité essentielles, telles que les systèmes avancés d'information sur les passagers (API) et le contrôle électronique des frontières (eBMC), jugés indispensables face aux limites du financement public. Cette mesure risque de peser sur la dynamique du tourisme dans le pays, dans un contexte où une assurance obligatoire de 44 USD a été instaurée — à Zanzibar depuis le 1er octobre 2024 et étendue au reste du pays à partir du 1er juillet 2025 —, alourdissant davantage le coût du séjour. Le tourisme est un pilier majeur de l'économie tanzanienne et a pour la 1^{re} fois dépassé l'or comme principale source de devises.